

Financement de l'économie

Progression des crédits à moyen et long terme

En 2015, les encours de crédits aux entreprises augmentent en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées comme en France. Dans la région, cette progression est due au dynamisme des crédits à moyen et long terme. Les saisines du médiateur du crédit aux entreprises diminuent en 2015. La production de crédits à l'habitat repart à la hausse, en partie portée par les renégociations de crédits.

Catherine Carel (Banque de France)

Hausse des encours de crédits alloués aux entreprises régionales

Au 31 décembre 2015, les encours de crédits aux entreprises de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (hors activités immobilières) s'élèvent à 25,9 milliards d'euros (*figure 1*). Ils augmentent de 2,4 % par rapport à l'année précédente alors qu'au plan national la hausse est de 4 %.

Les crédits à moyen et long terme, qui représentent 75 % du total des encours, progressent de 3,3 % sur un an dans la région ; les crédits à court terme diminuent très légèrement (-0,3 %). Au niveau national, les deux types de crédits enregistrent une évolution positive avec une hausse de 4,6 % pour le long terme et de 2,2 % pour le court terme.

L'évolution des encours varie selon la taille des entreprises. Pour les très petites entreprises (TPE), les encours de crédits augmentent de 1,9 % : les crédits à court terme évoluent peu (0,1 %) alors que les crédits à moyen et long terme progressent de 2,2 %.

Pour les petites et moyennes entreprises (PME), les encours de crédit enregistrent une hausse de 2 % qui recouvre un léger recul des crédits à court terme (-0,9 %) et

une augmentation de 3 % des crédits à moyen et long terme. Pour les grandes entreprises (GE), les encours de crédits augmentent modérément (2,6 %), avec comme dans les PME, une baisse du court terme (-3,9 %) et une progression significative du moyen et long terme (6,2 %). Les holdings connaissent une forte hausse des encours à court terme (9,8 %) et une évolution plus limitée (2,3 %) des crédits à moyen et long terme.

Médiation du crédit : diminution des saisines en 2015

Créée au plus fort de la crise financière, la Médiation du crédit aux entreprises est un dispositif public qui vient en aide depuis 2008 à toute entreprise qui rencontre des difficultés de financement. Son rôle est de faciliter le dialogue entre les entreprises et les établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs-crédit...). Cette mission est conduite sur tout le territoire national. Fin 2015, 4 611 dossiers de médiation du crédit ont été déposés dans la région depuis le lancement du dispositif en novembre 2008. En 2015, le nombre des saisines a baissé : 304 dossiers ont été reçus, contre 328 en 2014, soit une

diminution de 7,3 %. La majorité des demandes (90 %) émane toujours d'entreprises de moins de 11 salariés. Les dépôts concernent principalement les secteurs du commerce (33 % du total), des services (19 %), du BTP (19 %) et de l'hôtellerie-restauration (14 %).

Rebond de la production de crédits à l'habitat

Après le recul enregistré l'année précédente, la production de crédits à l'habitat repart à la hausse en 2015, passant de 8,6 à 10,9 milliards d'euros (+26,1 %). Une partie de la production concerne des renégociations de crédits dans un contexte de taux plus favorable.

Le marché des crédits pour la construction neuve marque une progression de 14,3 %. Le marché de l'amélioration et gros entretien s'inscrit également en hausse de 21,6 %. Le marché de l'acquisition d'ancien connaît une forte reprise (32,4 %).

Tous les départements de la région enregistrent une augmentation plus ou moins marquée de la production de crédits à l'habitat. ■

1 Évolution des encours de crédits mobilisés aux entreprises de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (hors activités immobilières) entre 2014 et 2015

en %

Taille d'entreprises ⁽¹⁾	Crédits à court terme		Crédits à moyen et long terme, bail		Ensemble des crédits mobilisés ⁽²⁾	
	Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	France	Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	France	Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	France
Très petites entreprises (TPE)	0,1	2,0	2,2	1,8	1,9	1,8
Petites et moyennes entreprises (PME)	-0,9	0,3	3,0	2,3	2,0	1,8
Grandes entreprises (GE)	-3,9	5,6	6,2	4,6	2,6	5,0
Holdings	9,8	-2,0	2,3	9,2	4,0	6,9
Ensemble	-0,3	2,2	3,3	4,6	2,4	4,0

(1) Dans les données ci-dessus, les critères retenus par la Banque de France pour définir la taille des entreprises sont les suivants :

- Très petites entreprises (TPE) : entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros
- Petites et moyennes entreprises (PME) : entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 2 et 50 millions d'euros
- Grandes entreprises (GE) : entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions d'euros

Ils diffèrent de ceux utilisés par l'Insee en application du décret de 2008 sur la définition statistique de l'entreprise, où la classification s'appuie sur l'effectif, le chiffre d'affaires et le total bilan.

Les holdings sont des sociétés dont l'activité principale est de détenir des titres d'un groupe de sociétés.

(2) Encours bancaires de crédits mobilisés : montant des crédits utilisés par un client auprès de sa banque à une date donnée.

Source : Banque de France